

1. PRESENTATION

Le programme-cadre est le principal instrument de l'Union européenne en matière de financement de la recherche à l'échelon européen. Les différents programmes-cadres, depuis leur lancement en 1984, ont joué un rôle prépondérant dans les activités de recherche pluridisciplinaires et de coopération en Europe et dans d'autres pays partenaires.

Le *septième programme-cadre de recherche et de développement technologique* (7e PCRDT), qui couvre la période 2007-2013, poursuit cette mission, tout en étant plus vaste et plus intégré que les programmes-cadres précédents. Il reprend donc les principaux éléments des précédents programmes cadres de recherche tout en mettant l'accent sur les consortiums de partenaires européens, la collaboration transfrontalière, la coordination ouverte, la flexibilité et l'excellence de la recherche.

2. NOUVEAUTES DU 7E PC

Les différences essentielles du 7^e PC par rapport aux précédents programmes de recherche de l'Union européenne sont:

- **Budget accru**

Le budget du 7e PC représente une hausse de 63% par rapport au 6e PC, ce qui signifie davantage de ressources pour la recherche européenne.

- **Domaines thématiques prioritaires**

La priorité est donnée aux grandes thématiques de la recherche telles la santé, les technologies de l'information et de la communication, l'espace, etc. au sein du volet «Coopération» du 7e PC ce qui rend ce programme plus flexible et plus à même de répondre aux besoins de l'industrie.

- **Création du Conseil européen de la recherche (CER)**

Le *conseil européen de la recherche*, première agence paneuropéenne pour la recherche, a été créée récemment pour financer des projets européens.

- **Régions de la connaissance**

Le 7e PC établit de nouvelles *régions de la connaissance* qui rassemblent les différents partenaires de la recherche au sein d'une région. Des universités, des centres de recherche, des

sociétés multinationales, les autorités régionales et des petites et moyennes entreprises (PME) peuvent ainsi s'associer et renforcer leurs capacités et leur potentiel de recherche.

- **Partage du risque financier**

Ce nouveau mécanisme de *partage du risque financier* vise à renforcer le soutien apporté aux investisseurs privés dans le cadre de projets de recherche, à améliorer l'accès aux prêts accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI) au profit d'actions de recherche européenne de grande envergure.

- **Initiatives technologiques conjointes (ITC)**

Les ITC, assurent un suivi des plates-formes technologiques européennes (PTE) reposant sur l'utilisateur. Il s'agit d'un nouveau concept qui réunit différents partenaires sur la réalisation d'objectifs qui ne peuvent être atteints par le biais d'une approche fondée sur les «appels de propositions». Les ITC portent principalement sur les domaines de recherche qui nécessitent une collaboration renforcée et des investissements considérables pour assurer une réussite à long terme.

- **Service unique d'assistance (Helpdesk)**

Le Helpdesk, le «service de renseignements pour la recherche», est le premier point de contact des auteurs de projets potentiels; il répond aux questions portant sur tous les aspects de la recherche financée par l'Union européenne et assiste ceux qui participent pour la première fois aux programmes-cadres de recherche.

3. LES PRIORITES DU 7^E PC

Les priorités du 7^e PC se répartissent dans les programmes spécifiques suivants :

- **Le programme «Coopération»**

Le *programme «Coopération»*, volet le plus important du 7^e PC, favorise une recherche collaborative à travers l'Europe et d'autres pays partenaires, dans les grands domaines thématiques suivants : santé; alimentation, agriculture et pêche ; biotechnologie; technologies de l'information et de la communication; nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production; énergie; environnement (changements climatiques inclus); transports (aéronautique comprise); sciences socioéconomiques et humaines; espace et sécurité. Dans ce cadre, une attention particulière a également été accordée à la recherche pluridisciplinaire et transversale, y compris aux appels de propositions conjoints couvrant plusieurs thèmes.

Ce programme intègre également les nouvelles *initiatives technologiques conjointes*, actions de grande échelle à financement multiple, conduites par l'industrie et bénéficiant, dans certains, cas d'un financement public/privé et comporte en outre un volet *coordination de programmes de recherche non communautaires*, visant à rapprocher les programmes de recherche européens, nationaux et régionaux (par exemple ERA-NET) et intégrant le mécanisme de financement du partage des risques.

- **Le programme «Idées» et le conseil européen de la recherche**

Pour la première fois, un programme-cadre de recherche de l'Union européenne finance une recherche pure et exploratoire à la frontière de la science et des technologies, indépendamment des priorités thématiques et témoigne ainsi de la reconnaissance de la valeur de la recherche fondamentale pour le bien-être économique et social de la société.

Le *programme «Idées»* se caractérise par sa flexibilité unique dans l'approche de la recherche européenne, du fait que les projets de recherche proposés sont jugés uniquement sur la base de leur excellence, et examinés par des pairs. La mise en œuvre du programme est confiée au *conseil européen de la recherche*, composé d'un *conseil scientifique* (stratégie scientifique, programme de travail, contrôle de qualité, activités d'information) et d'une *agence d'exécution* (administration, soutien au candidat, éligibilité des propositions, gestion des subventions et organisations pratiques).

La recherche peut être développée dans tout domaine de la science ou des technologies, y compris l'ingénierie et les sciences socio-économiques et humaines. Un accent particulier est mis sur les domaines émergents et en pleine croissance, situés aux frontières de la connaissance, ainsi que sur la recherche interdisciplinaire. Contrairement au *programme «Coopération»*, les partenariats transfrontaliers ne sont pas obligatoires.

- **Le programme «Personnes»**

Le *programme «Personnes»* vise à stimuler les carrières dans la recherche européenne et offre un soutien considérable à la mobilité et au développement de carrière des chercheurs de l'Union européenne et de pays tiers. Il est mis en œuvre par un ensemble cohérent d'actions Marie Curie, destinées à aider les chercheurs à construire leurs compétences et leurs capacités tout au long de leur carrière.

Ce programme porte sur des activités telles que la formation de jeunes chercheurs, le soutien à la formation et au développement tout au long de la vie, grâce à la mise en place de bourses européennes transnationales et d'autres actions, ainsi que des partenariats entre les entreprises et les milieux universitaires. La dimension internationale du programme, intégrant des partenaires de pays tiers, vise à développer davantage la carrière de chercheurs européens, par

l'octroi de bourses internationales entrantes et sortantes, capables de promouvoir la collaboration avec des groupes de recherche non communautaires.

- **Le programme «Capacités»**

Le programme «Capacités» vise à construire l'économie de la connaissance en renforçant et en optimisant les capacités de connaissances dont a besoin l'Europe pour devenir une économie prospère fondée sur la connaissance. Par le renforcement des capacités de recherche et d'innovation et de la compétitivité à l'échelon européen, ce programme stimule pleinement le potentiel de recherche et les connaissances de l'Europe. Le programme compte six domaines spécifiques de la connaissance, comprenant les infrastructures de recherche, la recherche au profit des PME, les régions de la connaissance, le potentiel de recherche, la science dans la société et les activités de coopération internationale.

- **Recherche nucléaire**

Ce programme spécifique comporte deux volets :

-le premier se concentre sur la fusion nucléaire et sur l'installation de la recherche internationale ITER qui sera construite en Europe dont l'objectif consiste à développer une base de connaissances sur la fusion nucléaire et à créer le réacteur expérimental de fusion ITER.

-le deuxième volet porte sur la sûreté nucléaire, la gestion des déchets pour les installations de fission nucléaire, et la radioprotection. Les activités du Centre commun de recherche (CCR) dans ce domaine prévoient l'élaboration d'une approche des déchets radioactifs, la sécurité de fonctionnement des installations nucléaires et la promotion d'une recherche nucléaire plus approfondie.

4. STRUCTURES ELIGIBLES

La participation au 7^e PC est ouverte aux organisations (universités, centres de recherche, sociétés multinationales, PME, administrations publiques) et aux particuliers, de tous les pays du monde en fonction de règles différentes et selon l'initiative de recherche concernée.